

## QUELLE RENTRÉE 2016 DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ?

*L'Éducation nationale avait été annoncée par le candidat Hollande comme une priorité. Le président Hollande a, certes, fait voter une loi dite de refondation mais celle-ci se contente de reprendre les politiques précédentes, aggravant le tri social.*

Dernier étage de ces « réformes », celle du collège, qui s'applique en cette rentrée. La rentrée 2016 dans les collèges sera d'ailleurs « sportive » car aux EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), AP (Accompagnement personnalisé) et autres « pratiques innovantes » s'ajoutent pour les 4 niveaux simultanément de nouveaux programmes, en particulier en histoire-géographie et en mathématiques, ainsi que le retour de la physique-chimie en sixième (le plus souvent néanmoins au détriment des Sciences de la Vie de la Terre et surtout de la technologie).

La voie professionnelle des lycées quant à elle subit de plus en plus la concurrence de l'apprentissage, concurrence orchestrée par le gouvernement. Les rares ouvertures de sections se font en apprentissage voire avec des publics mixtes apprenti-es/lycéen-nes professionnels (avec toutes les incohérences pédagogiques que cela engendre). L'avenir de la formation professionnelle pour le gouvernement et le MEDEF ?

La généralisation des blocs de compétences, des « parties » des diplômes nationaux dans lesquels le patronat piochera les « compétences » qui lui suffiront pour « l'employabilité » des salariés... on retrouve là la logique de l'inversion des normes imposée par la loi « Travail ».

Autre promesse du candidat Hollande : la création de 60 000 postes, dont 54 000 dans l'Éducation nationale. Non seulement ces 54 000 ne seront pas atteints mais une bonne partie de ces créations est absorbée par les stagiaires utilisés comme moyens d'enseignement et par la hausse démographique. Résultat : pas d'amélioration des conditions de travail des personnels et d'études des élèves.



Une des réponses attendues par les personnels pour améliorer leur situation aurait été d'augmenter enfin leur salaire, avec 14 % de perte du pouvoir d'achat depuis 2000. Outre la petite augmentation indiciaire qui concerne l'ensemble des agents publics, les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation vont bénéficier d'une « revalorisation » via une refonte des grilles et la création d'une classe exceptionnelle (qui est un grade d'accès fonctionnel, GRAF).

Cette « revalorisation » ne concernera pas tout le monde : les collègues avançant actuellement uniquement à l'ancienneté des grilles actuelles vont y gagner mais pour une partie de celles et ceux qui avancent actuellement pour tout ou partie au choix ou au grand choix, c'est une perte de salaire par rapport aux grilles actuelles.

Et que dire des personnels administratifs, de santé et sociaux non seulement exclus de ce dispositif mais qui vont même subir la RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de

l'expertise et de l'engagement professionnel), un système injuste et discriminatoire ?

Quant aux personnels ITRF (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation) ils continuent de subir la fusion des corps, avec un système d'avancement clientéliste.

Pour la CGT, il faut, pour les personnels de l'Éducation nationale, la mise en place de grilles indiciaires avec augmentation uniforme, sans aucune place au mérite. Et pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années, une augmentation indiciaire pour tout le monde équivalant à 400 euros.

Un dernier mot sur les grands oubliés de cette rentrée : les personnels les plus précaires, les non-titulaires. Contractuel-les pour lesquels le plan dit de titularisation Sauvadet a été un leurre et qui attendent toujours la grille de rémunération promise, personnels AVS (auxiliaire de vie scolaire) et AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) qui attendent toujours la prise en compte réelle de leur métier...